

Inhaltsverzeichnis

21.06.2019 La Liberté	Un pas pour les pères	2
-----------------------	-----------------------------	---

Fait du Jour

Le Conseil des Etats complète le congé-maternité par un congé-paternité de deux semaines

Un pas pour les pères

christiane imsand

Enfants «Nous aurions dû patienter encore quelques mois avant de mettre le bébé en route», s'exclame Paul*, 27 ans, dont la compagne est sur le point d'accoucher. On comprend vite que c'est une plaisanterie au vu de son excitation de futur père. Il n'en reste pas moins qu'il fera probablement partie de la dernière génération à devoir se contenter d'un seul jour de congé pour accueillir son enfant et soutenir la mère. Grâce aux voix conjointes de la gauche et du PDC, le Conseil des Etats a approuvé hier par 26 voix contre 16 l'introduction d'un congé-paternité de deux semaines, financé par une légère augmentation des allocations pour perte de gain (APG).

Pour Roger*, dont le fils est né il y a 18 mois, c'est un minimum. «Mon employeur m'a octroyé un congé payé d'une semaine que j'ai complété par deux semaines de vacances. Je n'avais pas le choix. «Ma femme se relevait d'une césarienne et elle était dans l'incapacité de s'occuper seule de notre enfant». Jérôme*, père de deux petites filles, souligne qu'on oublie trop souvent ces aspects pratiques. Ma femme a elle aussi subi des césariennes. J'ai pu la soutenir en prenant ma part des biberons de nuit, mais je n'ai bénéficié que d'une semaine de congé payé à la naissance de ma première fille et de deux jours à la naissance de la seconde en raison d'un changement d'employeur.»

Le Conseil national doit encore se prononcer, probablement cet automne, mais les partisans du projet sont confiants. «La proximité des élections facilitera l'obtention d'une majorité», estime la conseillère nationale Valérie Piller Carrard (ps, FR), présidente de Pro Familia. Elle salue ce premier pas tout en l'estimant insuffisant. La gauche rose-verte revendique un mois de congé-paternité, conformément à l'initiative lancée sous la houlette de la faitière syndicale Travail.Suisse.

L'initiative est maintenue

Un mois, c'est trop pour les sénateurs qui ont repoussé l'initiative par 29 voix contre 14. Les deux semaines allouées aux jeunes pères constituent le contre-projet grâce auquel ils espèrent emporter la décision. Le peuple tranchera. «Il n'est pas question que nous retirions notre initiative car elle constitue déjà un compromis», souligne le président de Travail.Suisse Adrian Wüthrich. Selon lui, la votation pourrait avoir lieu en septembre 2020.

L'administration fédérale a calculé les coûts de la réforme. Un congé-paternité de deux semaines coûterait quelque 230 millions de francs par an. Pour le financer, il faudrait porter les cotisations paritaires des APG de 0,45%

actuellement à 0,5%. Avec un congé d'un mois, les cotisations passeraient à 0,56%.

«Deux semaines de congé-paternité, c'est mieux que rien mais cela ne suffit pas pour renforcer le lien entre le père et l'enfant, affirme la Genevoise Liliane Maury Pasquier, sage-femme de formation. Ce lien se tisse dans le concret. Il s'approfondit dans les câlins et les nuits blanches. C'est aussi trop peu dans une perspective d'égalité entre les femmes et les hommes. Ce n'est qu'en offrant une chance aux hommes d'une plus grande implication qu'on pourra parvenir à une meilleure conciliation de la vie professionnelle et familiale». Réponse du libéral-radical Hans Wicki (NW): «Dans une vision moderne de la société, c'est un congé parental qu'il faut promouvoir.»

Pas de congé parental

Les sénateurs PLR ont justifié leur opposition à l'initiative et au contre-projet en déposant hier une motion qui propose de transformer le congé-maternité actuel de 14 semaines en un congé parental de 16 semaines à se répartir au sein du couple. Cette proposition avait été écartée en commission et n'a donc pas été débattue hier. Pour leur part, les représentants de l'UDC se sont contentés de dénoncer une extension de l'Etat social qui poserait des problèmes organisationnels aux PME.

Contraint de défendre la position du Conseil fédéral, le chef du Département de l'intérieur Alain Berset s'est retrouvé dans le camp du PLR et de l'UDC. On l'a senti très emprunté. Au terme de diverses circonvolutions, il s'en est sorti en affirmant que le Conseil fédéral n'était pas contre le principe du congé-paternité mais qu'il avait jugé que ce n'était pas le bon moment.

* Nom connu de la rédaction

Dur, dur pour les PME

Les grandes entreprises privées et publiques ainsi que les administrations sont généreuses en matière de congés aux nouveaux pères. Au contraire des PME, nettement plus restrictives

Le Code des obligations ne prévoit qu'un jour de congé-paternité. De nombreuses entreprises privées ne vont pas au-delà – notamment pour des raisons de coûts en ce qui concerne les PME. «Il existe encore de nombreuses conventions collectives de travail (CCT) qui ne dépassent pas le minimum légal d'une journée», rapporte l'organisation syndicale Travail.Suisse, à la manœuvre pour l'initiative populaire en faveur du congé-paternité.

De l'avis des milieux économiques, pas question de généraliser le congé-paternité. L'Union suisse des arts et métiers (Usam), faïtière des PME, et l'Union patronale ne veulent rien savoir de l'initiative et du contre-projet. «Sur le plan financier, l'Etat social a atteint depuis longtemps les limites du supportable», écrit l'Usam. L'Union patronale rejette les deux textes, «qui restreignent la flexibilité entrepreneuriale et n'améliorent pas la compatibilité famille-travail».

De nombreuses branches et sociétés proposent certes davantage qu'un jour de congé, mais sans pour autant s'approcher des quatre semaines visées par l'initiative, ou des deux semaines du contre-projet. «Plus de la moitié des employés assujettis à une CCT travaillent dans le cadre d'un texte avec un congé de paternité de 3 jours ou moins», poursuit Travail.Suisse, se référant à l'année 2018.

«Les CCT qui offrent un congé de paternité de plus de 5 jours ne touchent que 11% des employés assujettis. Presque sans exception, il s'agit de contrats collectifs de travail de grandes entreprises», poursuit l'organisation.

Dernièrement, Novartis a annoncé l'introduction de 14 semaines. Travail.Suisse cite Google et ses 60 jours. Les CFF viennent de grimper à 20 jours.

Dans le secteur public, la situation est autre. «Le congé de paternité de 5 à 10 jours est la règle.» Ces dernières années, la tendance s'inscrit à la hausse dans les administrations des cantons et des 25 plus grandes villes, constate Travail. Suisse.

En 2018, le congé-paternité s'élevait par exemple à 10 jours pour les salariés de la Confédération, et des cantons du Valais, du Jura, de Genève, du Tessin, de Bâle-Ville, et de Berne. La même durée est offerte dans les villes de Fribourg, de Sion, de Delémont, de Zurich, de Lucerne ou de Winterthour.

De plus en plus de villes franchissent les 10 jours. Genève, Neuchâtel, Lausanne, Bienne, Bellinzone, Berne et Lucerne se sont hissés à 20 ou 21 jours.

Et Travail.Suisse? Le syndicat atteint les 20 jours. Philippe Boeglin

Le conseiller aux Etats appenzellois Andrea Caroni s'exprime sous le regard attentif de conseillers nationaux venus assister au débat. Keystone